

Directeur des affaires culturelles

Offre n° 0059251006000740

Publiée le 06/10/2025



Synthèse de l'offre

Employeur : MAIRIE DE SECLIN

Lieu de travail : - 89 rue Roger Bouvry, Seclin (Nord)

Poste à pourvoir le : 15/11/2025

Date limite de candidature : 05/11/2025

Type d'emploi : Emploi permanent - création d'emploi

Motif de vacance du poste

Poste créé suite à un nouveau besoin

Détails de l'offre

Famille de métiers : Culture > Politiques territoriales d'action culturelle

Grade(s) recherché(s) : Attaché

Attaché de conservation du patrimoine

Bibliothécaire

Métier(s) : [Directeur ou directrice de l'action culturelle](#)

Ouvert aux contractuels : Oui, à titre dérogatoire par rapport aux candidatures de fonctionnaires ([Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique](#))

Un contractuel peut être recruté sur ce poste pour les besoins des services ou de par la nature des fonctions lorsqu'aucune candidature d'un fonctionnaire n'a abouti. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Temps de travail : Temps complet

Descriptif de l'emploi :

Le directeur participe à l'élaboration et à la promotion de la politique culturelle de la collectivité. Il anime l'ensemble des ressources, équipements, dispositifs et partenariats en faveur du développement culturel territorial. Il pilote et évalue les projets culturels.

Pour ce faire, il dispose d'une équipe répartie dans 3 services : programmation culturelle, bibliothèque et CMEM (centre municipal d'expression musicale).

Missions / conditions d'exercice :

1. Mission stratégique

- Aider à la décision et mise en œuvre des orientations d'une politique publique
- Veiller à la cohérence des programmations de l'ensemble de la direction culturelle
- Assurer l'articulation des différentes politiques publiques présentes au sein de l'espace culturel

- Favoriser la prise en compte des nouveaux publics et, en particulier, des publics éloignés de l'offre culturelle
- Assurer la promotion et la communication de la politique

2. Gestion administrative et budgétaire de la direction

- Élaborer et suivre les budgets
- Élaborer les dossiers de subvention
- Être garant de la sécurité juridique et technique
- Mettre en œuvre les mutualisations des équipements

3. Management des équipes

- Accompagner les différents porteurs de projets
- Évaluer les services rattachés à la Direction de la culture

4. Animer des partenariats

- Travailler en transversalité avec les autres directions
- Développer un partenariat avec les acteurs culturels du territoire

Profils recherchés :

Savoirs :

- Enjeux, évolution et cadre réglementaire des politiques culturelles et des politiques publiques
- Évolution des pratiques artistiques dans les différents domaines de la culture
- Enjeux, acteurs culturels et histoire du territoire
- Principes de collaboration avec le milieu associatif et les bénévoles
- Acteurs et partenaires du développement culturel (État, universités, collectivités, observatoires)

Savoir-faire :

- Effectuer un diagnostic
- Manager des équipes
- Décliner un projet et des orientations en dispositifs et en programme d'actions-
- Superviser la faisabilité technique, économique, juridique des projets
- Concevoir et piloter la stratégie de communication culturelle et la création de supports de communication

Savoir-être :

- Autonomie
- Aptitude à travailler en équipe, en mode projet
- Capacité à représenter la collectivité auprès des partenaires
- Qualités relationnelles
- Discrétion, réserve
- Capacité d'écoute, d'adaptation et dynamisme
- Curiosité intellectuelle
- Intérêt pour les projets innovants

Contact et modalités de candidature

Contact : 0320629111

Informations complémentaires :

Merci de bien vouloir envoyer votre candidature à l'adresse suivante : marion.dhaynaut@ville-seclin.fr

Adresse de l'employeur : MAIRIE DE SECLIN

> - 89 rue Roger Bouvry

59113 SECLIN

Travailleurs handicapés

Conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le code général de la fonction publique. À titre dérogatoire, les candidats bénéficiant d'une reconnaissance de qualité de travailleur handicapé peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.